

École

Code CTI :	Haute Ecole Namur-Liège-Luxembourg HENALLUX
Pays :	Etablissement étranger Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique
Site de l'école :	Virton
Type de formations :	Master en sciences de l'ingénieur industriel

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/09-09

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie RAD & REU : Renouvellement de l'admission par l'Etat et du label EUR-ACE[©] des diplômés d'un établissement étranger

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-7,
- Vu la demande présentée par la Haute Ecole Namur-Liège-Luxembourg, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique,
- Vu le rapport d'évaluation établi par le comité des experts : Bernard Pineaux (rapporteur principal), Anne de Cagny (membre de la CTI), Hervé Coppier (expert) et Thomas Karmann (expert élève ingénieur) présenté en réunion plénière de la CTI le 11 septembre 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Synthèse de l'évaluation

Présentation générale

La Haute École Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) compte plus de 6500 étudiants répartis sur dix sites, en Province de Namur, à Liège et en Province de Luxembourg. Elle propose un éventail de formations dans l'enseignement supérieur de type court ("Bacheliers"), ainsi que des Masters, plusieurs années de spécialisation et de nombreux cycles de formations continues. Elle fait partie de deux pôles académiques : le Pôle de Namur et le Pôle Liège-Luxembourg.

La Haute École est une association sans but lucratif (ASBL) et relève de l'enseignement libre confessionnel.

L'école d'Ingénieurs est un département de la Haute École Namur Liège Luxembourg depuis 2011. L'école a été créée en 1901 sur le modèle des ingénieurs Arts et Métiers. La durée de la formation comporte 5 années d'enseignement. Conformément au Décret du 31 mars 2004, les missions de la HENALLUX sont la formation initiale et continue, la recherche appliquée et les services à la

collectivité. Le département d'ingénieurs développe essentiellement la formation initiale, la R&D et les services à la collectivité via *FoRS-Ing* (Formation, Recherche et Service-Ingénieur).

La HENALLUX délivre le grade de Master en sciences de l'ingénieur industriel et le titre d'ingénieur industriel. La formation des ingénieurs est réalisée en deux cycles (3 ans + 2 ans) suivant le Cadre Européen des Certifications (CEC). Le premier cycle, de niveau 6 (Licence) selon le CEC, est dédié à la formation générale et scientifique ; le second, de niveau 7 (Master), spécialise vers une orientation soit électromécanique, soit automatisation. Ces 2 cycles de formation sont organisés au sein de l'implantation de Virton.

Évolution de l'École

La précédente mission d'évaluation avait eu lieu en 2016 (avis n° 2016/09-09).

L'avis 2016/09-09 faisait état d'un certain nombre de **recommandations** :

- Mettre en œuvre les actions définies au départ des axes stratégiques identifiés récemment par la Haute Ecole et leur déclinaison au niveau du département ingénieur ;
- Définir une politique qualité claire au niveau du département ingénieur ;
- Mener une réflexion sur la pertinence et les spécificités des 2 orientations proposées en rapport avec la demande du marché ;
- Réaliser périodiquement une évaluation des enseignements par les étudiants et s'assurer du retour vers ceux-ci ;
- Mettre en place un lieu d'échanges entre la direction, des représentants des enseignants et des étudiants, d'une part, et des représentants du monde socioprofessionnel, d'autre part, dans l'objectif de s'assurer de l'adéquation des compétences délivrées par les formations au regard des besoins des entreprises ;
- Augmenter le nombre d'heures d'enseignement délivrées par des professionnels en activité en entreprise ;
- Définir les acquis d'apprentissage terminaux propres à chacune des orientations. Pour les Masters en sciences de l'ingénieur, constituer des unités d'enseignement et définir leurs acquis d'apprentissage spécifiques ;
- Analyser le taux de réussite en BA1 et en tirer des enseignements sur l'adéquation du programme de formation. Mener une réflexion sur la politique de recrutement des Bacheliers professionnels ;
- Promouvoir la mobilité enseignante et étudiante à l'étranger et fixer des objectifs d'internationalisation. Pour les étudiants, rechercher la période de la formation la plus favorable à l'acquisition d'une expérience internationale ;
- Mener une réflexion sur les moyens d'améliorer l'apprentissage de l'anglais ;
- Mettre en place par orientation un observatoire des métiers et de l'emploi des diplômés.

Un **plan de suivi/plan d'actions** a été mis en place et formalisé en mars 2017. Il est décliné en 6 axes :

1. Développer plus efficacement la politique « Gestion des ressources humaines » du département;
2. Développer une politique visant à améliorer l'attractivité des cours ;
3. Améliorer la communication de toutes les informations vers les parties prenantes ;
4. Améliorer l'infrastructure du département ;
5. Instaurer une politique qualité ;
6. Renforcer la collaboration avec l'ensemble des partenaires.

Les formations

Le présent rapport concerne 2 diplômes en formation initiale sous statut étudiant :

- ingénieur industriel, orientation automatisation
- ingénieur industriel, orientation électromécanique

Le département de formation d'ingénieurs de la HENALLUX a bien exploité les résultats de l'audit de 2016 et a présenté des avancées significatives dans les axes d'amélioration qui lui avaient été suggérés.

Points forts :

- un fort sentiment d'appartenance de toutes les parties prenantes ;
- une bonne ambiance ;
- la démarche qualité de l'HENALLUX, bien relayée au sein du département de Virton ;
- un ancrage local fort et une bonne adéquation avec la demande des entreprises ;
- la mise en place d'outils numériques, tant au bénéfice du personnel que des élèves ;
- un taux d'encadrement avantageux pour les étudiants ;
- la présence du Centre des Technologies Avancées (CTA), qui constitue à la fois une plateforme et une « vitrine » intéressantes ;
- un fort soutien de l'ARIAMP, association des Alumni.

Pistes d'amélioration :

- un suivi des actions en cours perfectible ;
- un manque de formalisation de certaines actions (analyse des besoins industriels par exemple, observatoire des métiers) ;
- la « vétusté » de certains locaux et de certains équipements de laboratoire ;

- un enseignement d'anglais non dispensé par niveaux alors que les niveaux des entrants sont très hétérogènes, et l'impossibilité d'apprendre une deuxième langue étrangère (le cadre législatif pouvant aussi en être la cause) ;
- un taux de féminisation faible (qui pourrait sans doute être amélioré par des actions de communication) ;
- une mobilité internationale des étudiants encore limitée, alors que la situation du département y serait plutôt propice.

Le département touche un secteur porteur, dans un contexte technico-économique favorable (industrie 4.0). Une communication dans ce sens pourrait bénéficier à la formation (recrutement, opportunités de collaborations, etc.). Le faible nombre d'élèves, qui est propice à leur placement, représente également une fragilité pour le département.

En conséquence :

Avis favorable de la Commission des titres d'Ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'Etat des diplômes suivants :	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale/restreinte
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Automatisation	2019	2024-2025	maximale
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Electromécanique	2019	2024-2025	maximale

L'école établira **un rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations** ci-après. Ce document est à transmettre **pour le 15 septembre 2022** au département des Écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Améliorer la formalisation et le suivi de certaines actions en cours (analyse des besoins industriels, observatoire des métiers, matrice SWOT) ;
- Mettre en place le conseil de perfectionnement ;
- Moderniser certains locaux et certains équipements de laboratoire ;
- Dispenser l'enseignement d'anglais par niveaux ;
- Mettre en place des actions de communication pour améliorer le taux de féminisation ;
- Améliorer la mobilité internationale des étudiants.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master** est attribué aux diplômes suivants :

	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Automatisation	2019	2024-2025
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Electromécanique	2019	2024-2025

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 septembre 2019.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON



**Complément d'avis n° 2019/09-13
relatif à l'accréditation de
l'Haute École Namur-Liège-Luxembourg
(HENALLUX)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n° 2019/09-13 concernant la prise en compte des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Haute École Namur-Liège-Luxembourg ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 19 avril 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 19 avril 2023.



La présidente
Elisabeth Crépon